ospita

Die Schweizer Gesundheitsunternehmen
Les entreprises suisses de santé
Le aziende sanitarie svizzere

Communiqué de presse du 30 juin 2023

Gel des admissions de médecins : le patchwork chaotique de la gestion des admissions ambulatoires confirme les craintes ; la Confédération doit rectifier le tir, sinon il y a un risque de rationnement similaire à celui en Grande-Bretagne.

La mise en œuvre dans les cantons de la gestion des admissions ambulatoires imposée par le droit fédéral confirme les craintes : la politique de planification globale, qui est appliquée de manière largement arbitraire et qui surcharge les cantons, risque d'aggraver la pénurie de soins. La sécurité des soins de santé pour la population ne peut pas souffrir de conditions de rationnement telles que celles connues en Grande-Bretagne. La Confédération doit revoir ses directives.

Aujourd'hui (30 juin 2023) expire le délai de deux ans accordé aux cantons pour mettre en œuvre la gestion des admissions ambulatoires prévue par le droit fédéral (gel des admissions de médecins), à savoir limiter l'admission des médecins dans au moins un domaine de spécialisation. Le bilan est plus que désolant :

- Les bases méthodologiques pour le calcul des taux de couverture dans les domaines de spécialisation médicale sont insuffisantes. Les auteurs des instruments correspondants reconnaissent eux-mêmes que leurs chiffres ne sont pas suffisants pour conclure à une pénurie ou à une surabondance régionale de l'offre dans un domaine de spécialisation donné.
- Le tribunal cantonal de Bâle-Campagne a qualifié d'illicite la mise en œuvre cantonale du gel des admissions de médecins qui, en vertu du droit fédéral, devait se faire par voie d'ordonnances cantonales (et donc sans passer par les parlements cantonaux) et l'a annulée. Les cantons sont obligés de formuler dans la loi cantonale l'implémentation concrète du pilotage, une simple norme de délégation ne suffit pas. En dépit de ce fait, de nombreux cantons persistent dans cette voie.
- Certains cantons constatent une pénurie de soins dans pratiquement tous les domaines de spécialisation. Cela correspond également à l'expérience de la population, dont l'accès au système de santé est de plus en plus difficile (temps d'attente aux services d'urgence hospitaliers, recherche d'un médecin de famille, temps d'attente pour les consultations et les interventions chez les spécialistes, etc.)
- Aujourd'hui déjà, la Suisse dépend d'un grand nombre de médecins étrangers. Le gel des admissions sape encore davantage l'attrait de la profession de médecin au moment du choix des études. Pourquoi les jeunes devraient-ils s'engager dans une formation médicale coûteuse s'ils risquent ensuite de ne jamais pouvoir exercer leur profession dans le secteur ambulatoire ?

Avant l'adoption de la réglementation fédérale, ospita avait déjà mis en garde contre les risques importants liés au gel des admissions de médecins. Ces craintes commencent déjà à se confirmer. La Confédération se doit de réexaminer sa réglementation erronée. Des interventions dans ce sens ont déjà été déposées au Parlement (23.3700, 23.3678).

Renseignements :
Guido Schommer, secrétaire général d'ospita, +41 79 300 51 45 ; guido.schommer@ospita.ch
Beat Walti, conseiller national, président d'ospita, +41 79 296 72 25